



Arrêté n°A-DG-AJ-2023-26

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

Donne pouvoir à Madame **Sabrina CHOTARD**, contrôleuse de l'action sociale au sein du service vie sociale de l'Agence départementale du pays de Fougères, pour le représenter dans les instances contentieuses appelées devant les juridictions de l'ordre judiciaire.

Fait à Rennes, le 25 AVR. 2023

Le Président,

Jean-Luc CHENUT